

REGLEMENT DU CONCOURS

Trophées " Villages Vivants "

Les Trophées « Villages Vivants » sont organisés par Carcassonne Agglo, en partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aude et de la Chambre de Commerce de l'Aude.

Article 1 - Participation

Le concours est ouvert aux commerçants et artisans ayant un point de vente ouvert à la clientèle, sur le territoire de Carcassonne Agglo, hors commune de Carcassonne.

[Voir **ANNEXE 1 - Liste des communes**]

Les activités éligibles

- Commerces de bouche (boulangerie, pâtisserie, boucherie...)
- Commerces d'alimentation générale
- Restaurants
- Débits de boisson
- Salons de coiffure
- Instituts de beauté
- Autres commerces (fleuriste, habillement...)

Remarque : Les commerces primés lors de l'édition précédente ne peuvent pas concourir l'année suivante.

Article 2 - Dossier de candidature

Le dossier de candidature devra être composé des pièces suivantes :

- Le dossier de candidature dûment rempli,
- Des photos (PDF, JPG ou PNG, qualité 300 dpi) : devanture, équipe, intérieur de l'établissement, produits... à l'appréciation du candidat,
- Attestation sur l'honneur de la bonne santé financière de l'entreprise,
- Attestation sur l'honneur selon laquelle le candidat est à jour de ses cotisations fiscales et sociales,
- Tout autre document de nature à convaincre le jury et lui faire apprécier l'activité et les motivations (articles de presse, lettre de recommandation, flyers ...).

Le dossier de candidature complet doit être renvoyé le **30 octobre 2026** au plus tard à : economie@carcassonne-agglo.fr

L'analyse des dossiers sera réalisée par Carcassonne Agglo et ses partenaires (CCI Aude et CMA de l'Aude).

Tout dossier incomplet ne pourra pas être pris en compte.

Article 3 - Récompenses

● Les prix « *Territoire* »

4 entreprises seront récompensées, une par sous-territoire.

Lots à gagner :

- Une mise en lumière du commerce
- Un dispositif de soutien (modalités à venir)

● Les prix « *Coup de Cœur* »

2 prix « Coup de cœur » seront attribués :

- « Coup de cœur » du jury, désigné par le jury de professionnels à partir du dossier de candidature.
- « Coup de cœur » du public, récompensant l'entreprise ayant obtenu le plus de votes sur les réseaux sociaux.

Lot à gagner :

- Une mise en lumière du commerce
- Un dispositif de soutien (modalités à venir)

Remarque : En cas d'égalité, le jury départagera les finalistes.

Article 4 - Remise des prix

Le nom des lauréats sera dévoilé à l'occasion de la remise des prix qui se tiendra en novembre 2026, en présence de tous les candidats et des partenaires. La présence de l'ensemble des candidats est souhaitée.

Article 5 - Analyse des dossiers

Le jury se réunira en novembre pour analyser les candidatures et désigner les lauréats du concours.

Le jury sera composé de :

- Un élu de Carcassonne Agglo, président du jury,
- Un représentant de la Direction de l'Economie de Carcassonne Agglo,
- Un représentant de la CCI Aude,
- Un représentant de la CMA de l'Aude.

L'analyse des dossiers de candidature tiendra compte :

- De la complétude du dossier,
- De la qualité du dossier (présentation, contenu, photos...),
- De la pertinence de l'action, du concept, des produits... mis en avant,
- Des liens du commerce et de son dirigeant avec le territoire,
- Du produit / service / thématique proposé : jeune entreprise, développement durable, innovation, expérience client...

Le vote sur Facebook sera ouvert **du 16 au 22 novembre 2026**.

La publication de Carcassonne Agglo, sur sa page officielle Facebook, comprendra une photo du commerce et son nom. La photo sera réalisée par les services de Carcassonne Agglo.

Une note sera attribuée selon le nombre de voix obtenues. Elle comptera pour 20% du résultat final. Le règlement spécifique au vote sur les réseaux sociaux est disponible en annexe 2 du règlement et consultable sur le site <https://entreprendre.carcassonne-agglo.fr>

[Voir **ANNEXE 1 - Règlement du vote sur les réseaux sociaux**]



Contact

Carcassonne Agglo

Direction de l'Economie, de l'Emploi, de l'ESS, de l'ESR et de l'Innovation

economie@carcassonne-agglo.fr

04 68 10 55 92

ANNEXE 1 – Règlement du vote sur les réseaux sociaux

Article 1 – Organisateur

Carcassonne Agglo, dont le siège est situé à 1 rue Pierre Germain 11000 Carcassonne, organise un vote gratuit sans obligation d'achat, intitulé **Trophées « Villages Vivants »**, accessible depuis la page officielle Facebook de Carcassonne Agglo : #Carcassonne Agglo, Terres d'audace.

Article 2 – Conditions de participation

Le vote est ouvert à toute personne physique :

- disposant d'un compte Facebook valide,
- acceptant pleinement le présent règlement.

Article 3 – Modalités de participation

Du 16 au 22 novembre 2026, les internautes sont invités à voter en likant pour leur commerce préféré, sur la publication de Carcassonne Agglo dédiée au jeu.

Un seul vote par personne sera pris en compte (même nom, prénom ou compte).

Tout vote frauduleux ou contraire à l'éthique entraînera l'exclusion du participant.

Article 4 – Désignation du commerce gagnant sur les réseaux sociaux

Le commerce ayant obtenu le plus grand nombre de votes valides à la date de clôture sera désigné « Coup de cœur » du public.

De plus, le vote sur les réseaux sociaux sera ajouté au vote du jury, sur la base du dossier de candidature, et comptera pour 20% de la notation.

En cas d'égalité, le jury départagera les finalistes.

Article 5 – Protection des données personnelles

Les données personnelles recueillies (nom, prénom, compte Facebook) sont utilisées uniquement dans le cadre de ce jeu-concours et ne seront ni conservées ni transmises à des tiers.

Conformément au RGPD, chaque participant peut exercer ses droits (accès, rectification, suppression) en contactant : economie@carcassonne-agglo.fr

Article 6 – Responsabilité

Ce jeu-concours n'est ni géré ni sponsorisé par Facebook. La responsabilité de Facebook ne saurait être engagée.

Carcassonne Agglo ne saurait être tenue responsable en cas d'interruption ou de dysfonctionnement du réseau social.

Article 7 – Acceptation du règlement

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation entière du présent règlement.